

certaines endroits du Manitoba. On constate ensuite qu'un nommé Henders qui occupe à l'élevateur de tête de ligne de l'United Grain Growers, le même poste que M. Glossop a occupé à l'élevateur de l'Etat à Port-Arthur pendant plusieurs années, jusqu'à 1933 celui de surintendant. L'United Grain Growers trouvait inadmissible qu'on fit enquête sur ses opérations. J'ai sous les yeux un vœu émis par le Conseil canadien d'agriculture, et je peux en citer un autre rédigé par le vice-président de l'United Grain Growers, dont le nom m'échappe. Dans le document que j'ai à la main, on voit ce que la société pensait de l'idée de soumettre ses opérations à une enquête. Elle considérait cela comme une insulte.

Mais qu'a-t-on fait l'été ou l'automne dernier? On a chargé un personnage dont la conduite faisait l'objet de soupçons d'examiner la question,—d'enquêter sur ses propres agissements,—et de faire rapport à la commission. Ainsi, le Gouvernement se décharge sur la commission royale, puis la commission sur M. Ramsay. Le pauvre M. Ramsay, à son tour se décharge sur le docteur Geddes, dont je vais citer le rapport dans quelques instants. Voici le texte du vœu:

Nommer comme membre de la commission d'enquête...

Il s'agit de la commission Hyndman. Il conviendrait peut-être que je cite d'abord les noms des membres de cette commission, qui étaient tous des hommes de grande réputation dans leurs milieux. Mes collègues qui appartiennent au barreau connaissent le juge Hyndman qui, sauf erreur, demeure à présent à Ottawa. Pendant que j'y pense, je dirai qu'un membre du personnel de la bibliothèque n'ayant pu trouver le rapport de la commission, a téléphoné au juge Hyndman, qui lui a répondu qu'il n'avait jamais présenté un rapport. Voilà qui est un peu fort. Aucune trace de la déposition de M. Henderson, recueillie par la commission! Je n'ai pas été abattu par mon insuccès à tracer l'historique de cette étonnante commission—je ne le dis pas dans un mauvais sens. J'ai puisé ces renseignements dans la *Canadian Annual Review* de 1921. Ce n'est pas nécessairement une publication officielle, pas du tout, mais elle est d'ordinaire bien informée. Si un honorable député ou un ministre pense qu'il est injustement traité à cet égard, il aura l'occasion de dire en quoi le document pêche. C'est le seul que je puisse trouver. Si l'on ne peut mettre la main sur le document original, on ne peut pas me blâmer de prendre celui-ci, faute de mieux. Je tiens à savoir ce qui est. Je tiens à trouver le précédent qui a permis de donner au président actuel de la Commission des grains l'occasion

[L'hon. M. Motherwell].

d'instruire son propre procès et de faire rapport à la Commission. Voici ce que je trouve au deuxième alinéa de la page 469 de la *Canadian Annual Review*:

La nomination comme membre de la commission d'enquête d'un homme (M. Staples) qui a été pendant neuf ans membre de la Commission des grains et dont l'échec à appliquer convenablement la loi des grains serait la raison principale qui a motivé l'établissement d'une commission d'enquête, est une violation fondamentale des principes de toute enquête conduite selon l'esprit de la loi anglaise, et par conséquent elle est on ne peut plus contraire à l'intérêt public.

Si j'applique à la présente situation ce jugement exprimé au sujet de l'union des producteurs de grains et de ses dirigeants, il semble que ce soit exactement ce que la commission royale ait fait du président de la Commission des grains. C'est presque incroyable, n'est-ce pas? Voici les noms des commissaires: l'honorable J. D. Hyndman, juge de l'Alberta; W. D. Staples de Fort-William, le monsieur qui était membre de la Commission des grains; J. H. Haslam de Regina, et Lincoln Goldie, de Guelph. C'était un groupe d'hommes compétents, se rapprochant de la moyenne, dirais-je.

Remarquez qu'à cette époque-là, on ne se contentait pas d'un seul commissaire. Cette commission se composait de quatre membres et cependant nous n'avons aucune indice qu'un rapport ait été fait ou que des témoignages aient été entendus.

Le ministre des Mines et Ressources (M. Crerar) était alors président des United Grain Growers. Il peut me reprendre si je me trompe, car je n'ai que ce livre et les liasses de journaux de la bibliothèque pour me renseigner là-dessus. Quand Henderson rendit son témoignage au cours duquel fut présenté un affidavit, signé par une personne dont je ne me rappelle pas le nom et déclarant qu'on avait découvert des faux fonds dans seize ou dix-huit compartiments des United Grain Growers, le ministre des Mines et Ressources, au lieu de laisser l'affaire aller jusqu'au bout, s'entendit avec trente autres propriétaires d'éleveurs pour demander au juge Galt de Winnipeg ou un autre juge—peu importe—une injonction afin d'empêcher la commission Hyndman de poursuivre son enquête sur l'élevateur des United Grain Growers.

Quand on prend sur soi de mettre fin à une enquête plutôt que de voir éclater la vérité, les renseignements qui auraient pu ainsi être publiés au grand jour devaient être bien terribles. Je ne pouvais tirer aucune autre conclusion. Et ce monsieur est l'un des conseillers du présent premier ministre au sujet des questions concernant le blé. Quoi qu'il en soit, je vais laisser cette question de côté pour le moment.